ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Profession de foi



CAP C

Commission Administrative Paritaire pour les agents de catégorie C

La loi de transformation de la fonction publique de 2019, à laquelle **FO Défense reste toujours fermement opposée**, a profondément remis en cause le rôle des organisations syndicales dans les instances représentatives du personnel civil.
Depuis janvier 2023, les commissions administratives paritaires de niveau (A, B, C) ne traitent que les mesures d'ordre individuel et les sanctions disciplinaires.

Au-delà de la gestion des carrières, la CAP demeure l'instance de recours incontournable. C'est le lieu où l'administration est tenue de justifier ses décisions face à vos représentants. Les élus(es) **FO Défense** y siègent avec une détermination sans faille pour traiter les dossiers les plus sensibles et continueront à vous défendre sans concession dans toutes les situations, notamment en cas de :

- → Sanctions disciplinaires
- → Recours de CREP (Compte Rendu de l'Evaluation Professionnelle).
- → Refus de titularisation
- → Refus de congé de formation
- → Licenciement
- → Refus de temps partiel
- → Refus de mise en disponibilité
- → Refus initial ou renouvellement du télétravail.

Grâce à son maillage territorial, les délégués(es) **FO Défense** disposent d'un poids réel. Ce ne sont pas de simples observateurs, mais des experts du statut, formés pour déceler les anomalies et rétablir vos droits.

FO Défense, c'est un engagement clair : défendre chaque agent, sans exception.

Les élus(es) **FO Défense** à la CAP C continueront d'exiger un véritable dialogue social, respectueux des droits des agents. Ils rappelleront sans relâche le rôle indispensable des CAP dans la défense individuelle et collective, ainsi que dans l'application équitable des règles statutaires.

Face à une réforme qui fragilise les garanties des agents, **FO Défense** revendique :

- → Le rétablissement de l'ensemble des prérogatives des CAP
- → Le respect de l'égalité de traitement entre tous les agents
- → L'abandon des lignes directrices de gestion qui contournent les garanties statutaires.

Avec FO Défense, faites le choix d'un syndicat libre, indépendant et déterminé.

FO Défense : votre défense, notre priorité !





